

Registre des objets mobiliers — véhicules

Livre de police : une ligne par véhicule acquis ou détenu en vue de la vente, tenue jour par jour, sans blanc ni rature.

TENU PAR

Raison socialeSIRETFeuillet n°

N° d'ordre	Date d'entrée	Véhicule : marque, modèle, immat., VIN	Vendeur / déposant : nom, adresse	Pièce d'identité : nature, n°, date, autorité	Prix d'achat / mode de paiement	Date de sortie	Acquéreur / observations

Le registre papier doit être coté et paraphé ; il peut être tenu sous forme numérique s'il garantit l'intégrité et la chronologie des inscriptions. Il est présenté à toute réquisition des services de police, de gendarmerie ou de la DGCCRF.